

Ville de Brownsburg-Chatham
Province de Québec



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR


RÈGLEMENT NUMÉRO 197-05-2018

Prenez avis que :

- le Règlement numéro **197-05-2018** amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre les résidences pour les travailleurs agricoles dans les zones agricoles et d'édicter un encadrement réglementaire, adopté par le Conseil municipal le 4 septembre 2018, est entré en vigueur le 30 octobre 2018, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis un certificat de conformité.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi entre 8 h et 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 8 novembre 2018.



Hervé Rivet, LL.B., M.A.P.,
Directeur général